

Programmes de la Confédération: il est encore temps de s'inscrire!

Le comité de l'Interprofession du lait (IP Lait) a défini les points clés en vue de l'introduction du "Tapis vert", une norme pour un lait suisse durable. Pour bénéficier du supplément de durabilité de 2 centimes à partir du 1^{er} juillet 2019, les producteurs de lait devront répondre à diverses exigences, qui incluent notamment la participation aux programmes fédéraux SRPA ou SST. Nombreux sont ceux qui y adhèrent déjà. Quant à ceux qui ne sont pas encore inscrits, ils peuvent encore le faire auprès du canton dans le délai imparti ou même par la suite. L'essentiel est de ne pas rater l'occasion!

La participation à SRPA ou SST: une exigence de base

Direction

L'une des exigences principales de la future norme pour un lait suisse durable est l'adhésion à l'un des deux programmes de la Confédération, à savoir SRPA ou SST. Le producteur qui est inscrit aux deux remplit de fait l'une des deux exigences supplémentaires demandées. Dans de nombreux cantons, le délai d'inscription officiel pour l'obtention des paiements directs en 2019 est déjà écoulé. Cependant, il est normalement possible de s'inscrire une fois l'échéance passée. Il est donc encore temps de réagir. C'est une occasion à ne pas rater pour s'assurer le supplément de 2 centimes à partir du 1^{er} juillet 2019. En règle générale, il est toujours possible de se désinscrire gratuitement même plus tard.

Weststrasse 10
 Case postale
 CH-3000 Berne 6

Téléphone 031 359 51 11

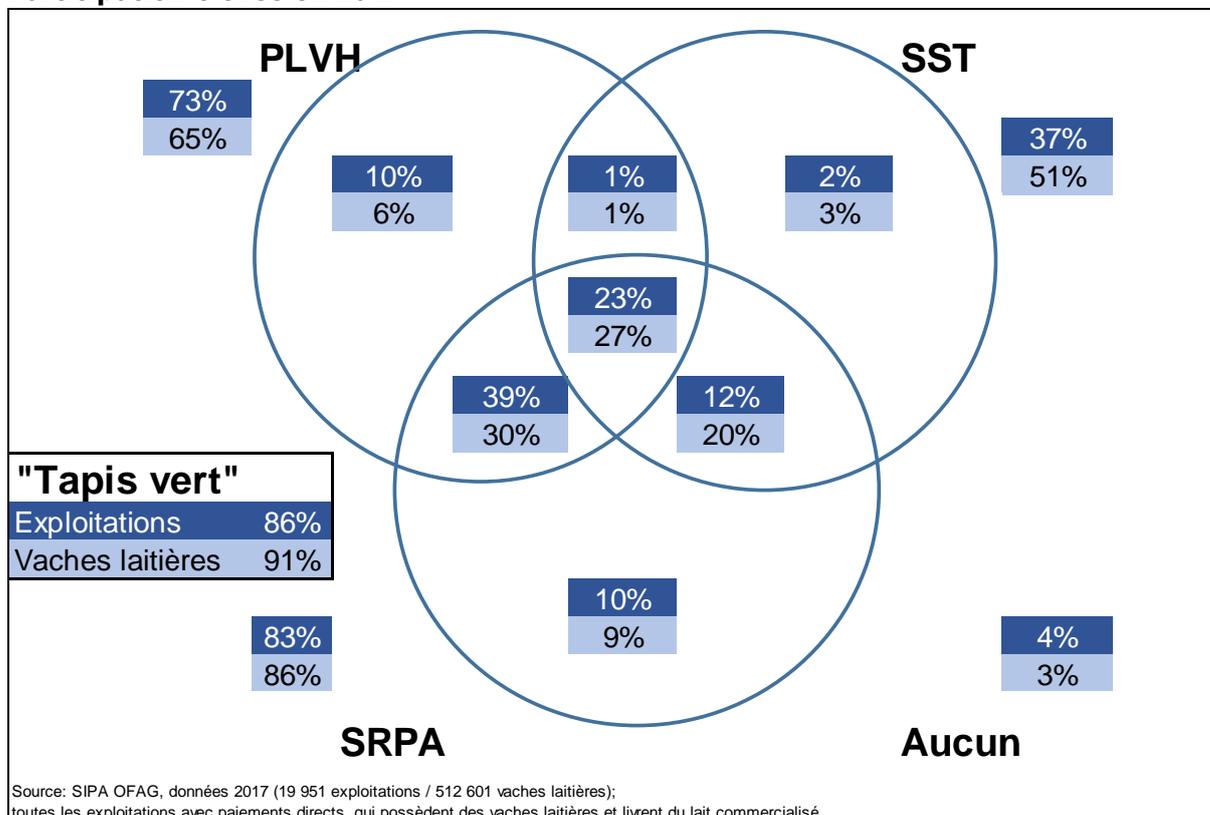
Télécopie 031 359 58 51

psl@swissmilk.ch

www.swissmilk.ch

swissmilk

Participation élevée en 2017



D'après les derniers chiffres de la Confédération pour 2017, si l'on considère les producteurs de lait livrant du lait commercialisé, 83% des exploitations et 86% des vaches laitières sont inscrites au programme SRPA. Pour le programme SST, ces chiffres se montent respectivement à 37% et à 51% (valeurs arrondies). Globalement, on peut

donc affirmer qu'en 2017, 86% des exploitations et 91% des vaches laitières auraient satisfait à l'exigence SRPA ou SST du "Tapis vert".

Qu'en est-il du lait de fromagerie?

Formellement, la décision de l'IP Lait portant sur la norme de la branche et, par conséquent, sur le supplément de durabilité s'applique au lait de centrale (transformé ou non en fromage). Il n'est cependant pas encore clair dans quelle mesure le lait de fromagerie produit sans ensilage sera effectivement concerné. Au vu de la situation actuelle, il faut au moins relever les quatre points suivants:

- Dès que ce type de lait, provenant de fromageries, est écoulé dans le canal du lait de centrale à titre de lait de restriction par exemple, le supplément est accordé uniquement si les exigences sont respectées. Ce sera d'autant plus le cas lorsque la période transitoire de quatre ans sera écoulée.
- Si la Confédération décidait d'encourager particulièrement la production durable de lait en Suisse dans sa PA 2022+ (à partir de 2022), les exigences joueraient un rôle crucial pour tous les producteurs suisses de lait.
- Pour des questions d'image, le lait de fromagerie devra, dans les faits, répondre aux exigences le concernant.
- Le prix du lait destiné à être transformé en fromage sera toujours principalement déterminé par le prix des fromages et les décisions ou recommandations des interprofessions concernées.

Ainsi, bien que la décision de l'IP Lait portant sur la norme de la branche pour un lait suisse durable concerne formellement le lait de centrale, les exigences constituent une base pour l'ensemble du lait de vache suisse. Elles s'appliquent donc aussi au lait biologique, qui est cependant soumis à une politique de prix particulière.

Renseignements:

Reto Burkhardt, responsable de la communication

079 285 51 01

3443 signes (espaces comprises)

www.swissmilk.ch

